

# Fondation 2<sup>ème</sup> pilier swissstaffing

Rapport annuel de gestion 2023

Pfäffikon, en juin 2024

# Contenu

**3**

Editorial

**5**

Présentation  
de la Fondation

**6**

Evolution  
des effectifs

**9**

Evolution  
de la fortune

**11**

Situation  
financière

**13**

Principales  
activités et  
actualités

**14**

Organisation  
de la Fondation

# Avant-propos

## Chère Lectrice, cher Lecteur

Le présent rapport annuel reprend les informations les plus importantes concernant la Fondation pour l'exercice 2023. Élément-clé de notre communication, ce document est destiné à être mis à disposition des personnes assurées auprès de notre Fondation par l'intermédiaire de leur employeur. Nous attachons une très grande importance au respect de la gouvernance et à la transparence. C'est pourquoi il est particulièrement important pour nous que ce rapport atteigne tous les destinataires.

Nous vous remercions par avance pour la diffusion du rapport auprès des représentants des entreprises affiliées. Nous restons à votre disposition pour vous apporter notre soutien. La Fondation se fera un plaisir de vous fournir des exemplaires supplémentaires sur demande. Enfin, ce rapport sera également publié sur les sites Internet de l'association fondatrice swissstaffing et de la Caisse de pensions et sera disponible également en allemand, anglais et italien.

En 2023, la forte volatilité des marchés des capitaux de l'année précédente s'est poursuivie, mais l'année s'est terminée avec des résultats positifs. Tant les actions que les obligations ont enregistré une forte performance, notamment au cours des deux derniers mois de l'année. Les annonces des banques centrales concernant la fin possible du cycle de hausse des taux ont contribué à la bonne évolution des obligations et ont également suscité des réactions positives sur les marchés boursiers. La course à l'intelligence artificielle (IA) a donné un nouvel élan aux entreprises technologiques, ce qui a conduit à une performance globalement positive des actions. La Fondation 2<sup>ème</sup> pilier swissstaffing a également pu profiter de ces développements.

***En 2023, la Fondation 2<sup>ème</sup> pilier swissstaffing a réalisé une performance de 4.85%. A titre de comparaison : Selon le rapport sur la situation financière des institutions de prévoyance de la CHS PP, le rendement moyen des caisses de pensions suisses s'élevait à 2% en 2023. Le degré de couverture au 31.12.2023 a atteint 125.8%, contre 122.00% en 2022.***

- Comme par le passé, le Conseil de fondation a octroyé un intérêt supérieur de 2% au taux d'intérêt minimal selon la LPP de 1.0% pour l'année 2023, ce qui signifie que les avoirs de vieillesse des assurés sont, pour la septième fois consécutive depuis le 1er janvier 2017, rémunérés avec un taux de 3.0%.
- Tous les bénéficiaires de rentes de vieillesse, de survivants, d'invalidité et d'enfants ont bénéficié d'une 13e rente en 2023. Le versement a eu lieu en décembre.

# Avant-propos

Nouveautés 2024

## Réforme AVS 21

Pour de plus amples informations sur les effets de la réforme AVS 21 sur le premier pilier, veuillez consulter le lien suivant:

[Réforme AVS 21](#)

## Nouvelle composition du Conseil de Fondation

Le Président du Conseil de fondation Georg Staub a pris sa retraite bien méritée. Il a été Président de la Fondation de prévoyance pendant de nombreuses années. Le Conseil de fondation le remercie chaleureusement de son engagement pendant toutes ces années. Le Conseil a nommé le Dr Marius Osterfeld comme successeur. Ce dernier est membre représentant de l'employeur et a été élu à l'unanimité Président du Conseil de fondation par le Conseil de fondation. Le Dr Marius Osterfeld accepte ses nouvelles tâches avec enthousiasme.

## Perspectives d'avenir du nouveau Président du Conseil de fondation

En tant que nouveau Président du Conseil de fondation, je me réjouis de pouvoir guider la Fondation 2<sup>ème</sup> pilier swissstaffing à travers des périodes difficiles. L'évolution démographique, la numérisation et la concurrence internationale entre les sites sollicitent les caisses de pensions en matière de placements et des assurés. De l'autre côté, ces tendances créent des opportunités que les caisses doivent savoir exploiter au profit des différents groupes de bénéficiaires. L'objectif : rester un pôle de stabilité – pour les entreprises, les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes. Concrètement, cela me semble évident par deux choses : premièrement, le troisième contributeur doit être aussi fort que possible afin que tous les groupes de bénéficiaires reçoivent un bénéfice supplémentaire qui fait défaut aujourd'hui dans tant de domaines. Deuxièmement, il est important pour moi de fournir un service de première qualité – tout en sachant que, selon les derniers sondages, pour de nombreuses personnes, la LPP reste loin des préoccupations. En tant que Caisse de pensions, nous avons pour mission d'aider immédiatement ces personnes de manière compétente lorsqu'elles ont besoin de notre soutien ou qu'elles le demandent. Concernant les deux points, il me reste un mot: gratitude. J'adresse un grand merci à mon prédécesseur Georg Staub, qui a placé la Caisse dans une si bonne position de départ tout en la préparant aux défis de demain. Renouons ensemble à ce succès à l'avenir.

Nous vous souhaitons une agréable lecture.

Meilleures salutations,



Marius Osterfeld  
Président



Leonora Domgioni  
Secrétaire

# Présentation de la Fondation

La Fondation 2<sup>ème</sup> pilier swissstaffing a été créée le 1er janvier 1985 pour satisfaire aux besoins de la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). Conçue au départ expressément pour combler les besoins spécifiques des entreprises de travail temporaire et de leurs collaborateurs, elle garantit toutes les prestations prévues par les lois et ordonnances relatives à la prévoyance professionnelle.

Depuis le milieu de l'année 2017, la Fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'autorité de surveillance de Suisse centrale (ZBSA) (précédemment auprès de l'AS-SO) au sens de l'art. 48 LPP, participant ainsi à l'application de la prévoyance professionnelle obligatoire.

Toutes les entreprises membres de l'association swissstaffing peuvent ainsi répondre à l'obligation légale qui incombe aux employeurs en matière de prévoyance professionnelle en s'affiliant à notre Fondation. De plus, les conditions-cadres fixées par la CCT Location de services (convention collective de travail de la branche du travail temporaire) sont garanties en termes de prévoyance professionnelle par l'intermédiaire de la Fondation.

Le personnel interne des entreprises de placement peut également être assuré auprès de la Fondation, pour autant que le personnel temporaire y soit assuré. Par ailleurs, la Fondation offre des possibilités supplémentaires dans le domaine de la prévoyance extra-obligatoire aux entreprises qui le souhaitent.

***La Fondation 2<sup>ème</sup> pilier swissstaffing est une institution de prévoyance veillant à une bonne gestion des risques et des frais.***

Elle pratique une politique transparente en matière de coûts de fonctionnement et présente l'avantage

de pouvoir maintenir ces derniers à un niveau très bas en comparaison avec les autres institutions de prévoyance de la branche:

- frais de gestion de la fortune: CHF 143.50 par an et par destinataire ou 0.579% de la fortune sous gestion;
- frais d'administration générale (y compris organe de révision, expert en prévoyance professionnelle et autorités de surveillance): CHF 119.70 par an et par destinataire;
- coût de fonctionnement total : CHF 263.20 par an et par destinataire.

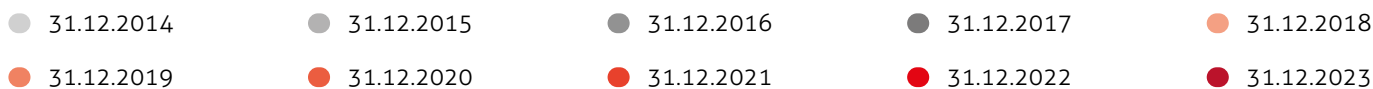
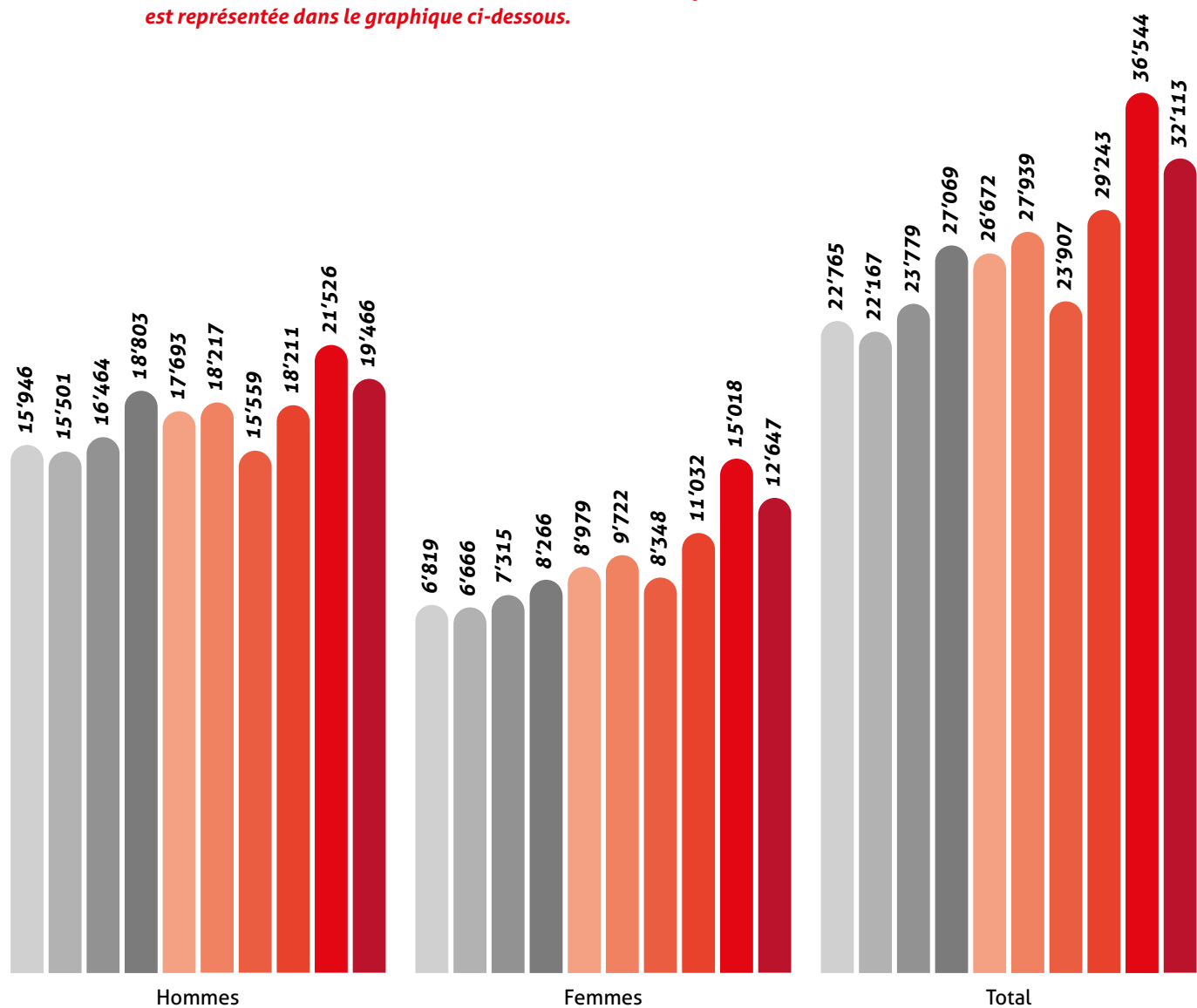
La Fondation est gérée de longue date par Aon Suisse SA à Neuchâtel et à Zurich. L'effectif assuré auprès de notre Fondation compte actuellement plus de 380 conventions d'adhésion avec plus de 185 sociétés actives dans la branche et comptant 32'113 assurés actifs et 1'117 bénéficiaires de rentes. En 2023, 45'585 nouvelles affiliations et 49'860 sorties ont été enregistrées.

L'organe dirigeant de la Fondation, le Conseil de fondation, est composé de 6 membres, tous actifs dans la branche ou ayant des connaissances approfondies du domaine.

# Evolution des effectifs

## Assurés actifs

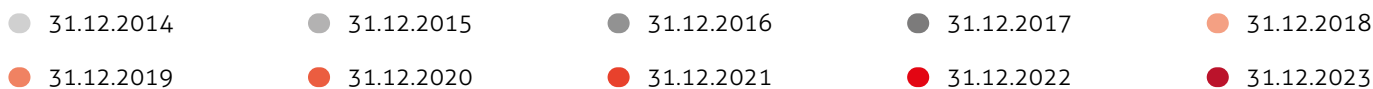
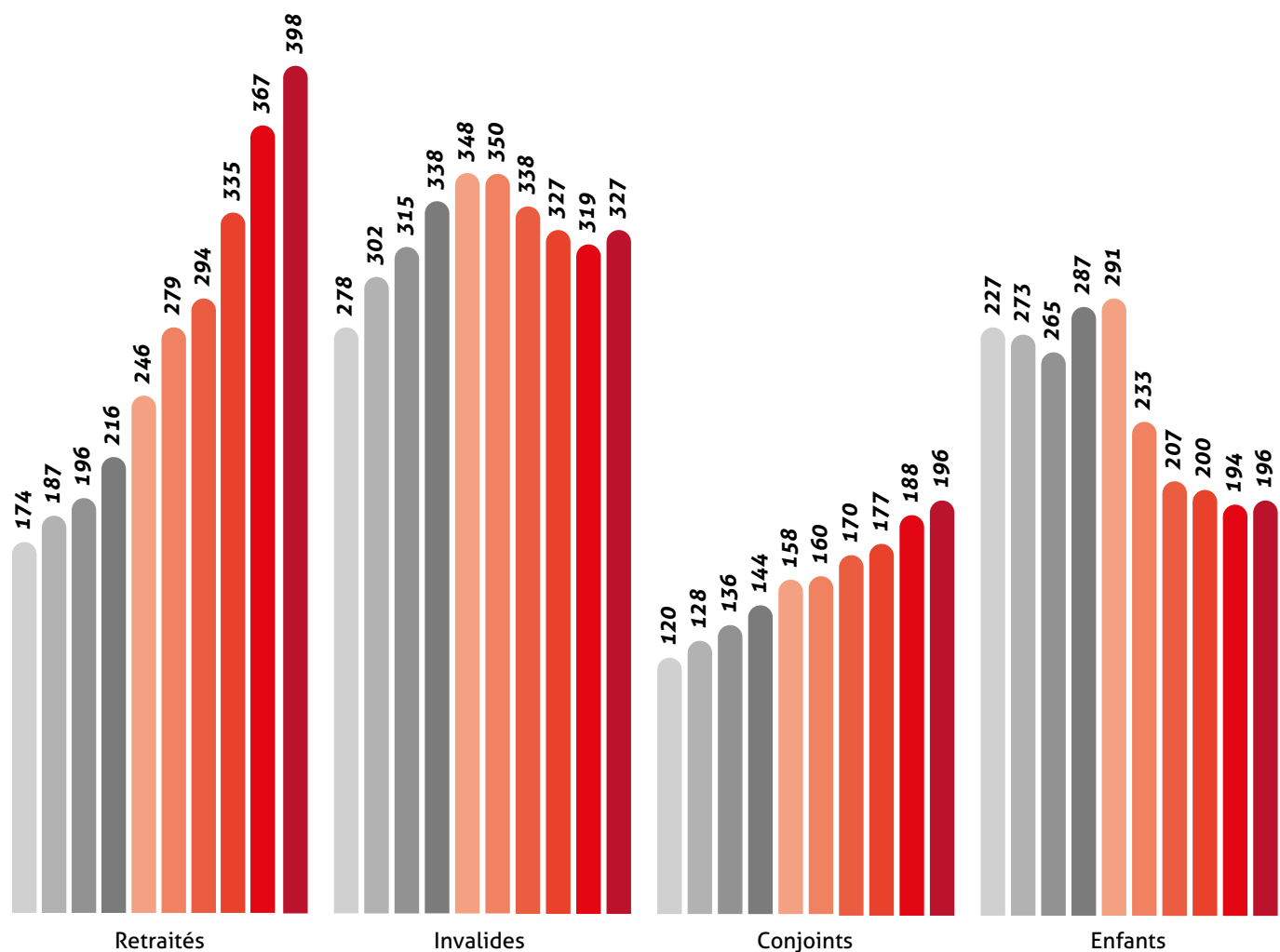
Au 31 décembre 2023, la Fondation gérait la prévoyance professionnelle de collaborateurs temporaires dans le cadre de 207 conventions d'adhésion, contre 198 au 31 décembre 2022. Dans ce domaine aussi, notre Fondation a grandi. 173 employeurs assuraient leur personnel fixe auprès de la Fondation par le biais d'une convention d'adhésion. *L'évolution des assurés actifs de la Fondation est représentée dans le graphique ci-dessous.*



# Evolution des effectifs

## Bénéficiaires de rentes

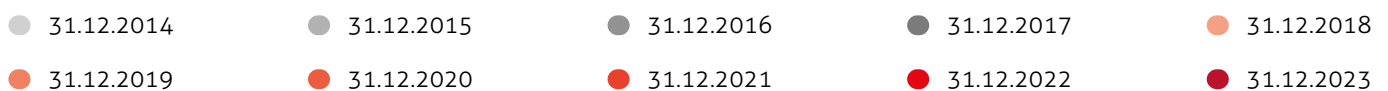
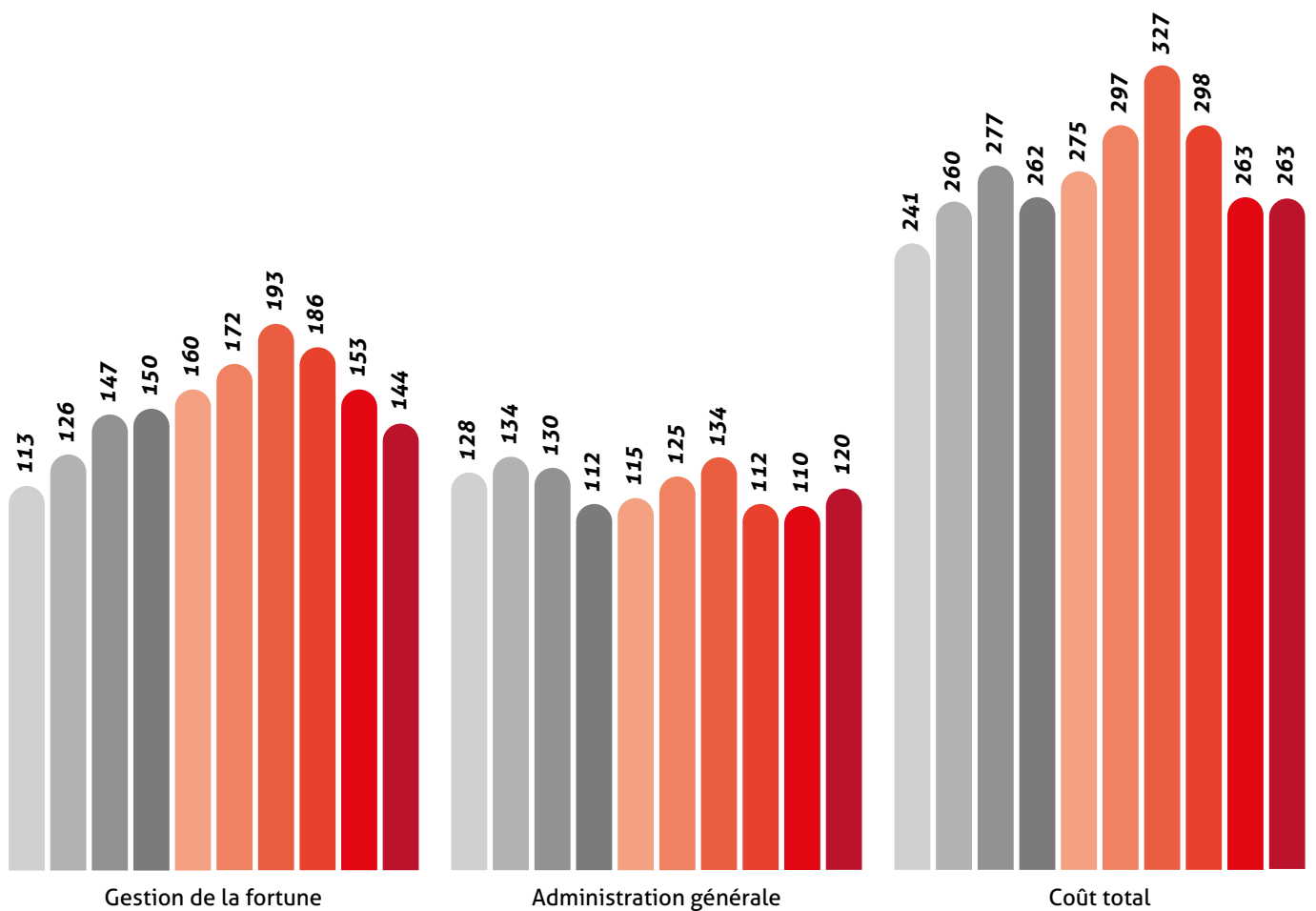
L'effectif total des bénéficiaires de rentes a légèrement augmenté (1'117 rentes versées au 31 décembre 2023, contre 1'068 au 31 décembre 2022), confirmant la tendance des dernières années. Face à l'augmentation des rentes de vieillesse et de conjoint, une diminution des rentes d'invalidité et d'enfants a été enregistrée.



# Evolution des effectifs

## Frais de gestion

L'évolution des frais de gestion de la Fondation est représentée dans le graphique ci-dessous. Les frais d'administration et notamment les frais de gestion de fortune par assuré de la Fondation ont encore diminué. Cela s'explique principalement par l'augmentation du nombre d'assurés dans la Fondation. Certains blocs de coûts sont fixes et se répartissent désormais sur un plus grand nombre d'assurés.





# Evolution de la fortune

2023

2022

CHF 720'726'050.54

CHF 677'775'740.89

+6.35%

## Fortune

La fortune à disposition de la Fondation pour couvrir ses engagements de prévoyance comprend les actifs figurant au bilan à la valeur du marché, diminués des dettes à court terme, y compris le compte de régularisation passif et la réserve de cotisations d'employeur et les éventuelles provisions non techniques.

**Elle s'élevait à CHF 720'726'050.54 au 31 décembre 2023 (contre CHF 677'775'740.89 au 31 décembre 2022). Ceci correspond à une diminution de près de 6.35%.**

## Une bonne année de placement

Après une très mauvaise année de placement 2022, les marchés se sont nettement mieux comportés en 2023. L'économie a connu une évolution positive malgré les hausses des taux d'intérêts et les incertitudes géopolitiques. Les marchés boursiers ont progressé compensant une partie des pertes de l'année précédente. Les obligations, l'immobilier suisse et les placements alternatifs ont également généré des rendements positifs et ont contribué au bon résultat des placements. En revanche, de nombreuses monnaies ont évolué négativement par rapport au franc suisse. **Le taux de couverture s'est accru de 122.0% à 125.8%.**

125.8%

122.0%

Taux de couverture

+3.8%

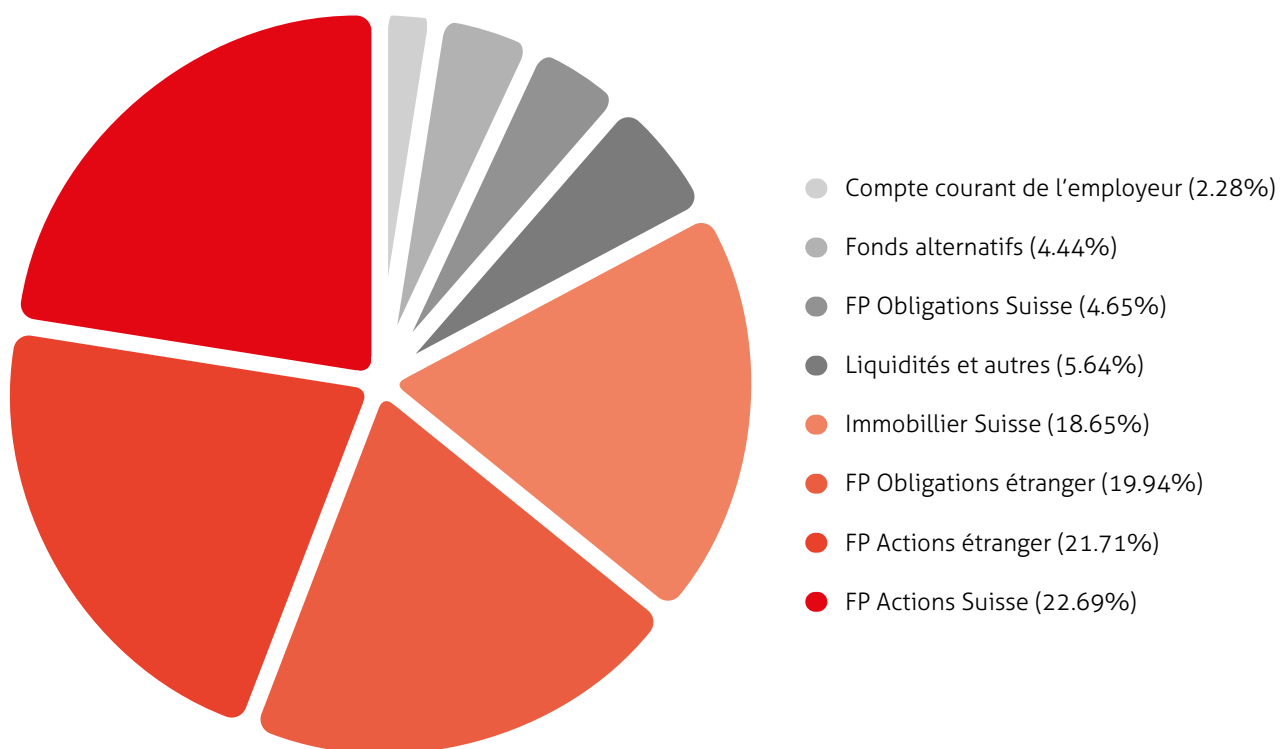
# Evolution de la fortune

## Réserve de fluctuation de valeurs

Cette réserve, constituée pour compenser les fluctuations des marchés financiers, a atteint environ 66% de sa valeur cible au 31 décembre 2023. Celle-ci correspond à 39% de la somme des engagements de prévoyance et des provisions techniques de la Fondation. Des limites ont été décidées pour la valeur cible comprises entre 27% et 39%, dont 27% représente la valeur cible pour les améliorations des prestations selon l'art. 46 OPP 2 / communication CHS M-02/2023. **La valeur cible s'élevait à CHF 223'379'748.17 au 31 décembre 2023. La réserve de fluctuation de valeurs n'est pas encore entièrement constituée.**

## Structure de la fortune sous gestion

Le graphique montre la composition des placements. Avec une quote-part de 44.4%, les actions suisses et étrangères restent pondérées. Les placements obligataires (24.59%) et immobiliers (18.65%) sont les autres catégories de placement importantes.



# Situation financière

## Bilan

Le bilan permet notamment de vérifier si la fortune disponible de la Fondation couvre les engagements. Dans le tableau ci-dessous, nous comparons la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2022 avec celle au 31 décembre 2023, les capitaux de prévoyance étant actuellement calculés selon les bases techniques LPP 2020 au taux technique de 2%.

Situation financière	au 31.12.2023	au 31.12.2022
<b>Total de l'actif</b>	<b>825'177'168.01</b>	<b>770'642'178.66</b>
Dettes	102'233'791.6	90'363'506.82
Compte de régularisation passif	1'468'628.02	1'630'273.40
Réserve de cotisations d'employeur	748'697.80	872'657.55
<b>Fortune disponible</b>	<b>720'726'050.54</b>	<b>677'775'740.89</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		
Capitaux de prévoyance assurés actifs	342'582'012.05	334'795'089.30
Capitaux de prévoyance bénéficiaires de rentes	156'605'456.00	142'952'611.00
Passifs provenant de contrats d'assurance	354'117.00	405'502.00
Provisions techniques	73'227'000.00	77'275'000.00
<b>Total des capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>572'768'585.05</b>	<b>555'428'202.30</b>
Réserve de fluctuation de valeurs	147'955'465.49	122'347'538.59
<b>Capitaux de la Fondation</b>	<b>1'000.0</b>	
Degré de couverture selon OPP 2	125.8%	122.0%

## Degré de couverture selon OPP 2

Le degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 correspond au rapport entre la fortune disponible et les engagements de prévoyance où:

- la fortune disponible correspond au total des postes de l'actif du bilan diminués des dettes à court terme, du compte de régularisation passif, de la réserve de cotisations d'employeur et des éventuelles provisions non techniques; et
- les engagements sont composés des capitaux de prévoyance de tous les assurés, des passifs provenant de contrats d'assurance et des provisions techniques.

Au 31 décembre 2023, le degré de couverture selon l'art. 44 OPP s'élevait à 125.8% contre 122.0% au 31 décembre 2022. Au 31.12.2023, la réserve de fluctuation de valeurs n'était pas entièrement constituée et la Fondation ne disposait pas de fonds libres au 31.12.2023. Avec un degré de couverture de 125.8%, la situation financière de la Fondation peut être qualifiée de bonne, malgré une réserve de fluctuation de valeurs pas entièrement constituée. La situation financière solide est soutenue par une structure des âges extrêmement favorable. Le rapport entre les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes est désormais de 28:1.

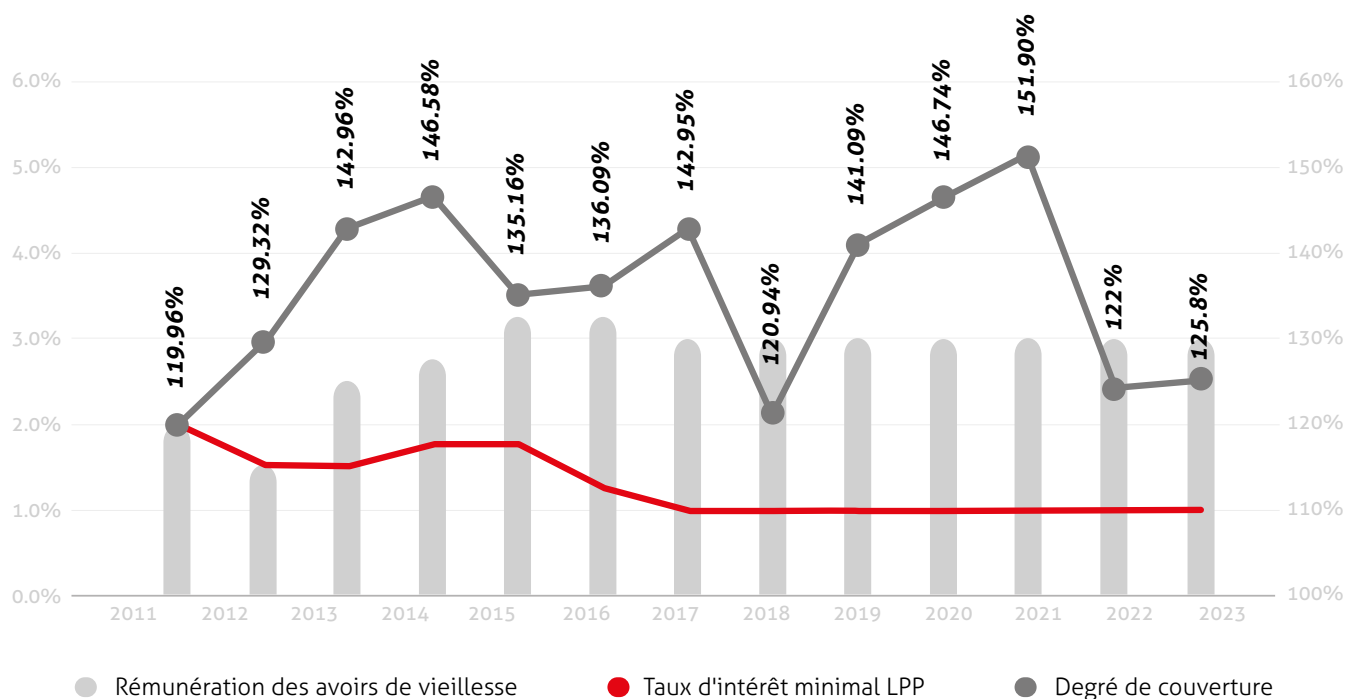
# Situation financière

## Évolution de la situation financière et structurelle de la Fondation

Après un recul et une année de placement compliquée en 2022, les attentes pour l'année 2023 étaient mitigées. La question s'était posée de savoir si l'évolution positive des marchés financiers, qui avait débuté après le brusque recul de 2022, allait se poursuivre. A posteriori, il est possible d'y répondre par l'affirmative. La performance réjouissante de 4.84% a fait passer le degré de couverture à 125.8%. Outre la capacité de risque financière, la capacité de risque structurelle doit être suivie. La croissance de l'effectif des assurés actifs a permis d'améliorer le rapport entre les actifs et les bénéficiaires de rentes. Le rapport de 28:1 entre les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes est un ratio excellent que peu d'institutions de prévoyance n'atteignent. **Conclusion: Les fondements de la Fondation sont stables. La situation financière et structurelle de la Fondation reste très solide.**

## Evolution du taux de rémunération des avoirs de vieillesse

En 2023, les avoirs de vieillesse des assurés actifs ont été rémunérés au taux d'intérêt de 3.0%, soit 2.0% de plus que le taux minimal LPP fixé par le Conseil fédéral. Le Conseil de fondation a décidé de constituer des provisions pour 2023, dans le but de pouvoir continuer à rémunérer les capitaux de prévoyance des assurés avec un intérêt supérieur à la moyenne et verser une rente supplémentaire aux bénéficiaires de rentes. Dans le graphique suivant, les colonnes grises illustrent l'évolution du taux de rémunération effectif des avoirs de vieillesse dans la Fondation au cours des 13 dernières années (valeurs annuelles). La courbe rouge montre l'évolution du taux minimal LPP à titre de comparaison, et la ligne grise indique l'évolution du degré de couverture pour la même période.



# Principales activités et actualités

Au cours de l'exercice 2023, le Conseil de fondation a pris plusieurs décisions qui ont été implémentées en collaboration avec la Direction et la société gérante. Les points les plus importants sont résumés ci-dessous:

# 1

## **Augmentation du taux de rémunération des avoirs de vieillesse**

Depuis l'année 2016, l'avoir de vieillesse disponible de chaque assuré est rémunéré à un taux de 2.0% supérieur au taux minimal LPP arrêté par le Conseil fédéral. En 2023, la rémunération des avoirs de vieillesse s'élève ainsi à 3.0% contre 1.0% selon le taux minimal LPP.

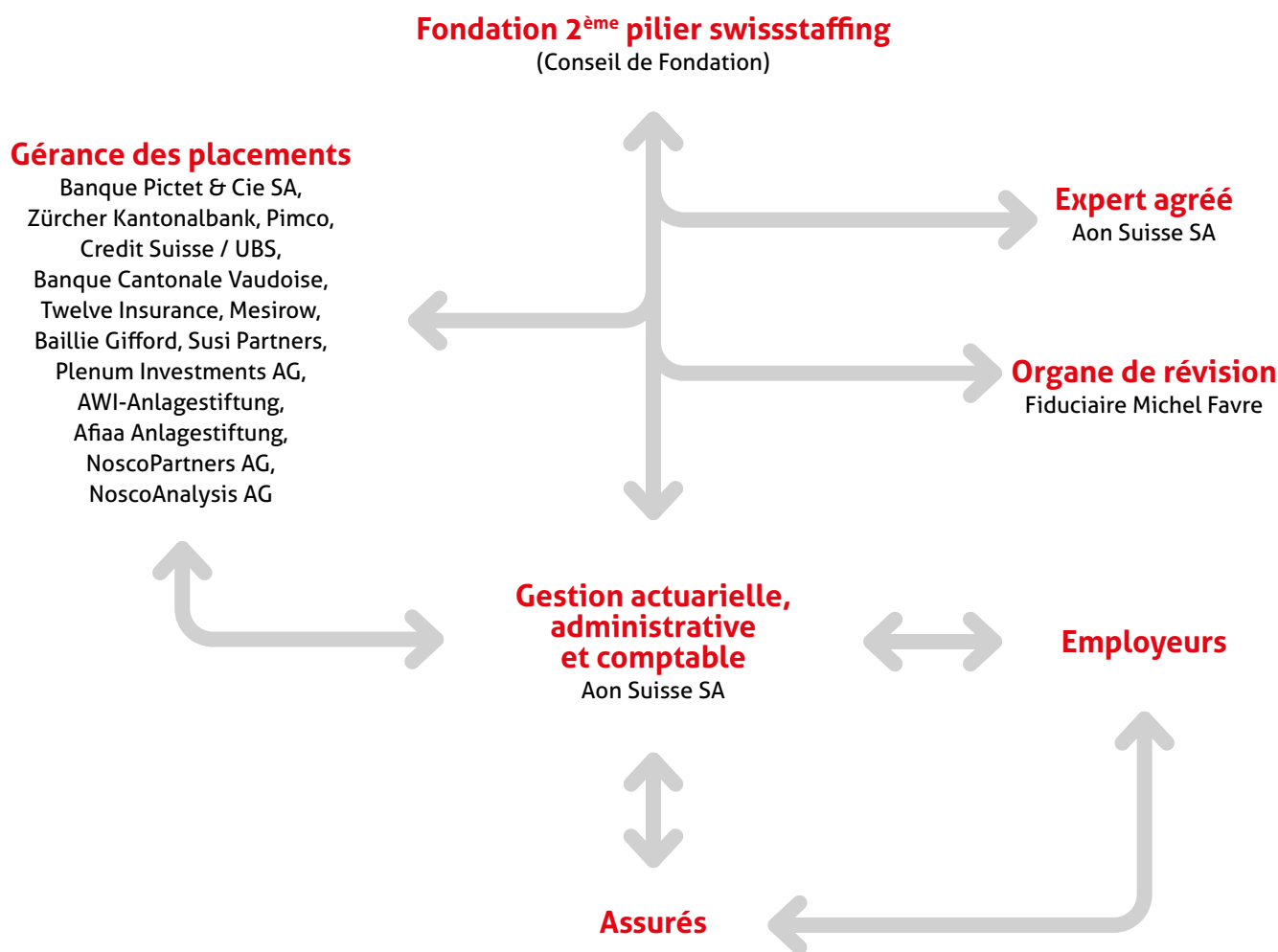
# 2

## **Versement d'une 13<sup>e</sup> rente**

Comme depuis 2016, une 13<sup>e</sup> rente a été versée à tous les bénéficiaires de rentes à la fin de l'année 2023.

# Organisation de la Caisse de pensions

Les principaux intervenants dans l'organisation de la Fondation sont les suivants:



## Conseil de fondation

Le Conseil de Fondation est l'organe suprême de la Fondation. Il administre cette dernière et la représente vis-à-vis des tiers. Le mandat en cours a débuté en 2024 et portera jusqu'en 2029. Le Conseil de Fondation est actuellement composé comme suit:

### Représentant de l'employeur

- Marius Osterfeld, Président
- Myra Fischer-Rosinger, Membre
- Roger Guthauser, Membre

### Représentants des salariés

- Aldo Ferrari, Membre
- Andrea Keller-Notter, Membre
- Irène Righetti, Membre

**Distribution**

- Employeurs affiliés
- Association swissstaffing
- Secrétariat / Coordinatrice
- Autorité de surveillance
- Organe de révision